

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250318-DM11-2025-09-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

SEANCE du 18 Mars 2025 à 20h

Date de la convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11/03/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme DURON Sabrina - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence –

Excusée : Mme BLANCHARD Claude –

Absente : Mme CHABANNE Christelle -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR

M. le Maire expose,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la circulaire préfectorale portant sur la Dotation des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'investissement Local

Considérant que la ville de Balbigny souhaite procéder à des travaux de mise en accessibilité de sa salle de sports et de la mairie, tout en luttant contre le gaspillage énergétique.

La mise en accessibilité de la salle Paul Cabourg induira une réfection totale du hall d'entrée.

Les travaux suivants sont proposés :

Mise en accessibilité salle CABOURG

La salle Cabourg, a été initialement construite pour devenir une salle polyvalent proposée pour toutes les activités et manifestations possibles. Equipée de gradins, elle est devenue progressivement une salle exclusivement utilisée pour la pratique des sports en salle.

Cette salle abrite aujourd'hui les activités scolaires du collège Montaigne et des écoles primaires de Balbigny, mais aussi un ensemble d'activités extra scolaires. On y trouve une association de basket, une de cycle ball, une de tennis, une de vélo artistique. Mais aussi plusieurs créneaux sont réservés aux activités de la MJC de Balbigny telles que le yoga, le fitness, la Zomba ou d'autres danse.

Un créneau a été ouvert au sport adapté il y a déjà plusieurs années. Les élus de la commune sont en effet, très attachés, à donner à tous la possibilité de pratiquer son sport favori.

Au fil des ans, la toiture vieillissante a subi des dommages causant des gouttières plus ou moins importantes mais qui doivent subir des travaux.

Le sol plancher ne répondait plus non plus aux besoins des associations. Vieilli et usé par différentes infiltrations, il est devenu indispensable de procéder au changement de ce sol désuet.

La municipalité a donc fait changer le sol planché en 2024 par un sol en linoleum.

L'objectif des modifications d'ouvertures, au-delà du côté qualitatif du bâtiment, est aussi d'effectuer des économies d'énergie. Il a déjà été installé une télégestion de la chaudière en 2022. Nous souhaitons désormais le coupler à un système de contrôle d'accès qui permettrait d'encore mieux gérer nos occupations et la gestion des fluides.

La commune profitera de l'opportunité pour améliorer l'accessibilité de la salle. Des portes automatiques séparées par un sas seront installées afin de répondre aux deux principaux objectifs de la municipalité.

Suite à ces travaux, il sera évidemment nécessaire de procéder à la réfection totale du hall d'entrée : plâtrerie peinture et carrelage.

Enfin, la ville profitera de la nécessité de fermer le site pour refaire l'armoire électrique et changer les néons pour passer à un système à leds.

Inscrite dans le dispositif « Petites villes de demain » et « France ruralités revitalisation », Balbigny se doit, en tant que centralité de répondre au mieux aux besoins des associations et de ses administrés. Proposer une salle de sports convenable fait aussi partie des obligations des centralités.

Mise en accessibilité Mairie

Le parvis de la mairie de Balbigny n'offre pas un accès facile aux personnes à mobilité réduite.

Des marches d'escaliers représentent un obstacle important et la rampe proposée reste trop courte et trop étroite.

Jusqu'en 2023, la portes d'accès s'ouvrait l'extérieur limitant ainsi les positions des usagers sur le parvis. La municipalité a fait procéder à la mise en place d'une porte automatique permettant ainsi une entrée plus aisée, mais aussi une économie d'énergie certaine, grâce au sas entre 2 portes automatiques.

La ville souhaite désormais procéder à des travaux de réfection du parvis de sorte rendre le bâtiment accessible et ainsi laisser tous les administrés profiter des services proposés, dont le service cantine, ou passeport et cartes d'identités.

Une rampe sera construite dans les normes. L'aspect de l'ensemble sera qualitatif et fonctionnel.

Le coût total de l'opération est estimé à 170 005.97 € HT

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 30 % de cette somme.

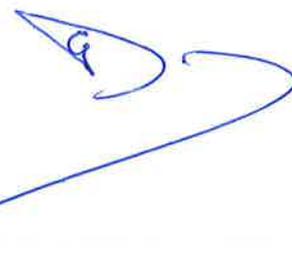
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE .:

- de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR ou de la DSIL pour des travaux de réfection et mise en accessibilité de la salle de sport Cabourg et de la mairie.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 18/03/2025